



Placo fini avant l'enduit

Par Gael

Bonjour,

J'ai une maison en cours de construction et le constructeur que j'ai choisi m'a annoncé qu'il avait une bonne nouvelle et une mauvaise en même temps. En effet le placo et les bandes sont finie alors que l'enduit n'a pas été commencé. Le souci, c'est qu'il a plu non-stop pendant les 2 semaines précédentes de pose du placo et que l'enduit ne sera pas fait avant les 2 prochaines semaines pour cause de vacances.

Bref, ça prend l'eau pendant la plus mauvaise période. Le mur ouest et sud sont plein d'eau je suppose que coté laine de verre ça va être catastrophe malgré que le constructeur m'a annoncé de ne pas m'inquiéter les matériaux d'isolation sont imputrescibles.

Je suis dépassé, que doit je faire? comment faire valoir mes droits? qui peut m'accompagner? On est vite démunie face au constructeur.

J'aurais besoin d'aide pour savoir ce que je peux faire pour pas me retrouver avec une maison plein d'humidité.

Merci pour vos réponses

Cordialement,

Par Indigo

Bonjour Gael,

Avez-vous contracté une assurance dommages-ouvrages ?

Pour info :

<https://www.maisons-mca.com/constructeur-maison/doi-on-assurer-sa-maison-pendant-la-construction/>

<https://www.forumconstruire.com/guides/guide-malfaçon-construction/>

Cordialement,

Par Indigo

Bonjour,

Je viens de recevoir par email un message libellé comme suit :

"il y'a une réponse de juli1 sur un sujet sur lequel vous êtes intervenu.

Accéder au sujet : Placo fini avant l'enduit »

Dans la mesure où je ne vois aucune réponse de juli1, je pense qu'il s'agit d'une erreur.

Cordialement,

Par yapasdequoi

juli1 est un troll ou un robot qui poste régulièrement des pubs indésirables. Son message a apparemment été effacé par un modérateur avant votre lecture.

Par morobar

Bonjour,
J'ai une maison en cours de construction
Quel type de contrat, maître d'oeuvre, CCMI ???
Inutile de faire appel à la D.O. c'est prématuré.

Par Gael

Bonjour,

Je suis passé par un constructeur et j'ai signé un CCMI avec le descriptif de la maison.

En bref, j'ai pris une société de construction pour être tranquille et rassuré l'objectif étant qu'il choisisse et coordonne l'ensemble des intervenants.

J'ai bien un dommage ouvrage.

Cordialement,

Par TUT03

Bonjour

ma question n'est pas juridique mais pour comprendre la situation : vous indiquez que l'enduit n'est pas réalisé, de quel enduit parlez vous ? celui de la façade ? cela n'a pas d'incidence sur l'étanchéité de la maison, sauf si maison est en paille ou en chanvre ou tout autre matériaux spécifiques

si le plaquiste est intervenu, c'est que la maison est "hors eau, hors air", (menuiseries extérieures et couverture posées) donc les matériaux posés sur les murs intérieurs ne devraient pas être menacés par les intempéries extérieures

Par Gael

Bonjour,

Je parle de l'enduit extérieur ou le crépi extérieur, les parpaings n'ont pas été recouvert.

Le souci, c'est qu'avec la météo actuelle les murs en parpaings sont gorgés d'eau et je suppose que la laine de roche va elle aussi être imbibée d'eau sans oublier le placo et les bandes qui ont été réalisés. Ce qui risque d'emprisonner l'humidité une fois l'enduit extérieur réalisé.

Normalement, l'enduit extérieur doit être réalisé avant pour rendre la maison hors d'eau hors d'air.

Bien sûr, si vous me dites que cela n'a pas d'impacte, j'aimerais au moins retirer une plaque de placo pour vérifier l'état de la laine de verre derrière et si c'est plein d'eau quoi faire ?

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

Tant que le chantier n'est pas terminé, vous n'avez pas le droit d'y toucher. Parlez avec le constructeur pour connaître son avis technique.

La construction est-elle déjà "hors d'eau" ?

Par Gael

La mise hors d'eau d'une habitation intervient lorsque la charpente et la toiture ont été posées et c'est le cas mais hélas avec les pluies de ces derniers jours les murs en béton sont pleins d'eau.

Cordialement

Par Indigo

Bonjour, Gaël,

Lorsque vous indiquez :

"En effet le placo et les bandes sont finis alors que l'enduit n'a pas été commencé".

Vous pouvez lire sur "FORUM CONSTRUIRE" qu'il est recommandé de faire l'enduit avant de commencer le plâtre pour justement éviter que l'isolation soit mouillée et perdre au final de sa propriété isolante »

Ce message provient de petrus 40.

Sur le forum « CONSTRUIRE" vous avez un nombre incalculable de renseignements.

<http://www.forumconstruire.com/construire/topic-68716.php>

Pour poser une question, il est nécessaire de vous inscrire :

cf.
https://www.forumconstruire.com/construire/profile-mode_register.php?pk_campaign=posting

Je vous souhaite une bonne année 2023 ainsi qu'à la communauté.

Cordialement,

P.S. Merci à yapasdequoi pour ... le troll

Par Gael

Bonjour,

Je ne comprend pas votre réponse, J'ai bien conscience de cela et je demande donc ce qu'il est possible de faire juridiquement face à son constructeur qui n'a pas suivi le bon ordre.

Cordialement

Par yapasdequoi

Tant que le chantier n'est pas terminé, vous n'avez pas besoin de faire des recours, puisque vous n'avez pas procédé à la réception ni constaté de réserves à cette occasion.

Par Indigo

Bonjour,

Concernant les malfaçons :

Se reporter au lien suivant :

<https://www.lamaisonsaintgobain.fr/guides-travaux/questions-travaux/abandon-de-chantier-malfacons-que-faire-quand-l-es-travaux-se-passent-mal>

pour info : il est possible de bénéficier d'une consultation gratuite dispensée par un avocat

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706>

Cordialement

Par Gael

Bien reçu

Merci a vous tous

cordialement